

Gestion des sites et sols pollués



L'histoire industrielle de notre pays s'est construite sur des milliers de sites et d'activités dont beaucoup ont disparu ou ont été transformés. Les pouvoirs publics, les élus, les particuliers et les aménageurs doivent disposer de cette mémoire industrielle afin de connaître l'état des sols destinés à l'urbanisation.

En effet, les importantes mutations de l'industrie amènent des nombreux arrêts d'exploitations, parfois remplacées par de nouvelles industries. Ces changements d'exploitants sont souvent l'occasion de faire un état des lieux, notamment en lien avec l'obligation de remise en état qui incombe à l'ancien exploitant.

Par ailleurs, la pression démographique et la concentration des populations dans les zones urbanisées créent également une demande foncière forte : des terrains laissés sans usage depuis de nombreuses années sont alors redécouverts, parfois pour y implanter de nouvelles activités industrielles mais également pour y construire de l'habitat.



PRAGMATISME ET OBJECTIVITÉ :

Au service de nos clients, nous défendons une vision pragmatique de la gestion de ces problématiques, sans pour autant transiger sur notre exigence d'objectivité.

Notre nécessaire indépendance vis-à-vis des travaux de dépollution et notre longue expérience en la matière sont pour nos clients la meilleure garantie de service.

La nouvelle politique nationale - un cadrage précis :

- Rechercher et traiter les sources de pollutions;
- Se fonder sur les principes et modalités de la gestion sanitaire pour apprécier les risques;
- Gérer en prenant en compte le bilan environnemental global;
- Justifier les choix techniques retenus sur des critères explicites, argumentés et transparents.

ZOOM

ILS NOUS FONT CONFIANCE

LIDL, TOTAL, PGA MOTORS, POINT P, VEOLIA, MAN, GROUPE HEF, AKERYS PROMOTION, MARIGNAN, ICADE, KHUN, APHP, SEMIDER, MOTEURS BEAUDOUIN, SERPOL, AXA PRIVATE EQUITY, CHEQUERS CAPITAL, ALSTOM, TRIGANO, LARIVIERE, EDF, AVIA, LA POSTE, GROUPE VALLOUREC, GEFCO, FEDERAL MOGUL, ARCELOR, TDF, BASES AÉRIENNES, FONDERIES DU POITOU, RENCAST, CANDY FRANCE, AIRWELL, GOSS, BTI, COMAP SDH, OUEST PRODUCTION, ESPACES FERROVIAIRES, SNCF, TER, FRAIKIN LOCAMION, GROUPE MAZUREAU, GROUPE FIMOPART, IVECO, EUROPEAN HOMES, CHEDDITE FRANCE, SERMACOM, TRAPIL, GROUPE BARTIN, ...

SITUATION CONCERNÉES

La réalisation d'une étude de sol peut avoir plusieurs motivations telles que :

- une opération foncière (cession/acquisition de terrain ou d'installation, estimation du passif environnemental).
- une demande de l'administration (arrêté préfectoral, arrêté complémentaire),
- évaluation de la qualité des sols et du sous-sol dans le cadre d'un audit environnement et/ou d'un plan de sauvegarde (Code du Commerce),
- la mise en place d'un système de management environnemental,
- la prise en compte de la qualité du sous-sol dans le cadre de la réalisation de l'état initial d'un Dossier de demande d'autorisation d'Exploiter une ICPE,
- l'évaluation de l'état du site et des éventuelles mesures de remise en état pour les ICPE en cessation d'activité,
- l'application de la réglementation des sites et sols pollués pour les ICPE en activité.

DEKRA est à même de vous assister dans les démarches suivantes :

ÉTAT INITIAL

En amont de la création d'une Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), un "état des lieux" du site et de son environnement s'impose (Article 3-4 du décret du 21 septembre 1977 modifié). Réalisé au moment de la demande d'autorisation, cette étude doit permettre de dimensionner les mesures de prévention à prendre en matière d'émissions polluantes afin d'évaluer et de maîtriser les impacts environnementaux et sanitaires de l'activité.

DÉMARCHE D'INTERPRÉTATION DE L'ÉTAT DES MILIEUX (IEM)

Comparable à l'étude d'une photographie de l'état des milieux et des usages, elle permet de s'assurer que l'état des milieux est compatible avec des usages présents déjà fixés. Elle permet ainsi de différencier les situations qui permettent une libre jouissance des milieux de celles qui sont susceptibles de poser un problème.



ÉVALUATION QUANTITATIVE DES RISQUES SANITAIRES (EQRS)

Il s'agit d'une méthode qui permet d'estimer par calcul, les risques pour la santé auxquels est soumise une population exposée à une pollution particulière d'origine industrielle ou naturelle. Elle permet de quantifier le niveau de risque sanitaire en prenant en compte les milieux contaminés et les différents scénarii d'usage considérés.

DEKRA est membre de l'Union des Professionnels de la Dépollution des Sols (UPDS).

PLAN DE GESTION

Il intervient lorsque la situation permet d'agir aussi bien sur l'état du site (par des aménagements ou des mesures de dépollution) que sur les usages qui peuvent être choisis ou adaptés. Il est ainsi utilisé pour des projets de changement d'usage sur des sites pollués ou lors de la cessation d'activité d'une installation classée et de la remise en état du site.

ANALYSE DES RISQUES RÉSIDUELS (ARR)

Cette étude vise à démontrer l'acceptabilité (pour les populations et l'environnement) de l'impact résiduel des pollutions, lorsqu'il n'a pas été possible d'en supprimer totalement les sources ou les voies d'exposition.

BILAN COÛTS/AVANTAGES

Il s'agit de l'examen des différentes solutions qui s'offrent dans le cadre d'un plan de gestion visant la réhabilitation d'une zone. Les solutions finalement retenues devront offrir le meilleur compromis sur la base de considérations environnementales, sanitaires, techniques et économiques.

CONTRÔLE DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN DE GESTION

Les mesures de gestion doivent être contrôlées au fur et à mesure du déroulement des opérations de dépollution par une entité indépendante des prestataires en charge de leur réalisation.

Une fois les travaux de dépollution réalisés, afin de garantir de façon transparente la bonne exécution des travaux prévus, le rapport de l'entité indépendante citée ci-dessus sera rendu à l'administration.

BILAN QUADRIENNAL

Il concerne les sites et sols pollués faisant l'objet d'une surveillance. Il s'agit d'établir, tous les quatre ans, un bilan des résultats de la surveillance afin d'en réviser, le cas échéant, les modalités de surveillance pour une nouvelle période de quatre ans.

SUIVI DE LA QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES

Il s'agit d'évaluer la qualité des eaux souterraines au droit ou à proximité des sites pollués afin d'étudier les éventuels impacts sur cette ressource.

CONTACT

